



Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30,
Sauf le jeudi de 10h à 12h et de 13h à 17h30,
et le samedi matin de 8h30 à 12h.
Tel 03.84.54.24.34

Durée de validité

CNI : 10 ans

Passeport : 5 ans

Tout document d'identité non retiré dans un délai de 3 mois sera détruit

① Photographie couleur

Sur fond uni et clair, format 35x45, nette et en bon état, récente (moins de 6 mois), tête nue, visage dégagé, de face, expression neutre, bouche fermée.

Si vous portez des lunettes : la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux, les verres ne doivent pas être teintés et sans reflet.

② Justificatifs de domicile

Facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer non manuscrite, quittance d'assurance logement.

Les factures électroniques sont acceptées, les lettres de relance ou de rappel, les échéanciers ne le sont pas.

③ Timbres fiscaux

Le timbre fiscal dématérialisé devra être acheté sur le site timbres.impots.gouv.fr ou auprès des buralistes disposant d'un agrément.

DEMANDE DE CNI/ PASSEPORT POUR UN MINEUR

La présence du mineur est obligatoire pour les dépôts
Par ailleurs, s'il a plus de 12 ans, le mineur devra être présent également au retrait du titre d'identité.

Dépôt des demandes UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS à prendre en ligne sur www.belfort.fr

Rendez-vous le àCode :

Possibilité de suivre l'évolution de la demande, avec le n° de demande qui figure sur votre récépissé, sur : <https://ww.passeport.ants.gouv.fr/>

Attention ! Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Pièces à fournir

- Formulaire cerfa n°12101*02 de demande** (effectuer une pré-demande en ligne sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> et imprimer le récapitulatif de pré-demande avec le numéro et le code-barre ou retirer un dossier en mairie)
- 1 photo d'identité couleur récente (moins de 6 mois)** ① non découpée et en parfait état conforme aux normes
- 1 justificatif du domicile récent (moins d'un an)** ② : (original + photocopie)
 - **Si le mineur habite avec ses deux parents** : justificatif de domicile au nom d'un des parents.
 - **Si le mineur vit habituellement chez l'un de ses parents** : justificatif de domicile du parent chez qui l'enfant a sa résidence habituelle (original + photocopie)
 - **Si le mineur est en garde alternée** : justificatif de domicile de chaque parent et CNI de chaque parent (original + photocopie) + jugement de divorce ou convention conclue par les parents (original + photocopie)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande** (original et copie recto / verso)
- Timbres fiscaux dématérialisés** ③ :
 - 25€ en cas de perte/vol de CNI**
 - 17€ pour le passeport d'un mineur de moins de 15 ans**
 - 42 € pour le passeport d'un mineur de plus de 15 ans**
- Carte d'identité** (original + photocopie recto/verso)
- Passeport** (original + photocopie des quatre premières pages)
- Déclaration de perte ou de vol** le cas échéant

Votre enfant et vous-même êtes hébergés chez quelqu'un

- Justificatif de domicile aux nom et prénom de l'hébergeant (original + photocopie)
- Attestation écrite datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui
- Pièce d'identité de l'hébergeant (original + photocopie)

Vous souhaitez que votre enfant utilise un nom d'usage (double nom)

Fournir, même si le nom d'usage figure déjà sur le document d'identité à renouveler :

- Autorisation écrite de l'autre parent
- Pièce d'identité de l'autre parent (original + photocopie)



Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30, Sauf le jeudi de 10h à 12h et de 13h à 17h30, et le samedi matin de 8h30 à 12h.
Tel 03.84.54.24.34

Durée de validité

10 ans

Tout document d'identité non retiré dans un délai de 3 mois sera détruit

Prolongation de la validité de la CNI

La validité des cartes d'identité délivrées à un majeur entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est automatiquement prolongée de 5 ans. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Vous pouvez toutefois en demander le renouvellement si vous voyagez dans un pays n'ayant pas reconnu cette prolongation.

① Photographie couleur

Sur fond uni et clair, format 35x45, nette et en bon état, récente (moins de 6 mois), tête nue, visage dégagé, de face, expression neutre, bouche fermée.

Si vous portez des lunettes : la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux, les verres ne doivent pas être teintés et sans reflet.

② Timbres fiscaux

Le timbre fiscal dématérialisé devra être acheté sur le site timbres.impots.gouv.fr ou auprès des buralistes disposant d'un agrément.

DEMANDE DE CNI/ PASSEPORT POUR UN MAJEUR

La présence du demandeur est obligatoire

Dépôt des demandes UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS à prendre en ligne sur www.belfort.fr

Rendez-vous le àCode :

Possibilité de suivre l'évolution de la demande, avec le n° de demande qui figure sur votre récépissé, sur : <https://ww.passeport.ants.gouv.fr/>

Attention ! Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Pièces à fournir

- Formulaire cerfa n°12100*02 de demande** (effectuer une pré-demande en ligne sur <http://passeport.ants.gouv.fr> et imprimer le récapitulatif de pré-demande avec le numéro et le code-barre ou retirer un dossier en mairie)
- 1 photo d'identité couleur récente (moins de 6 mois)** ① non découpée et en parfait état conforme aux normes
- 1 justificatif du domicile récent (moins d'un an)** : original + photocopie
Facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer non manuscrite, quittance d'assurance logement.
Les factures électroniques sont acceptées, les lettres de relance ou de rappel, les échéanciers ne le sont pas.
- Timbres fiscaux dématérialisés** ② : **CNI : 25€ en cas de perte/vol**
Passeport : 86 €
- Carte d'identité française** (original + photocopie recto/verso)
- Passeport français** (original + photocopie des quatre premières pages)
- Déclaration de perte ou de vol** le cas échéant

Vous êtes hébergé chez quelqu'un

- Justificatif de domicile aux nom et prénom de l'hébergeant (original + photocopie)
- Attestation écrite datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui
- Pièce d'identité de l'hébergeant (original + photocopie)

Vous n'avez pas de domicile stable ou fixe ou vous faites partie de la communauté des gens du voyage

- Domiciliation auprès du CCAS (original + photocopie)

Majeur protégé (tutelle)

Le tuteur et le majeur protégé devront être présents au dépôt et au retrait du document d'identité. C'est le tuteur qui signe la demande.

- Pièce d'identité du tuteur (original + photocopie)
- Décision de justice le nommant tuteur (original + photocopie)

Vous souhaitez utiliser un nom d'usage

- Personne mariée ou veuve** : original de l'acte de naissance, de mariage ou acte de décès du conjoint de moins de trois mois
- Personne divorcée** : original + photocopie du jugement de divorce mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint **OU** autorisation écrite de l'ex-conjoint + copie de sa carte d'identité
- Utilisation du nom des deux parents** : original de l'acte de naissance de moins de trois mois